



Circulaire 9494

Enseignement organisé par WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT - Modalités d'envoi des documents de synthèses relatifs aux candidatures en qualité de temporaire dans les fonctions de maître et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2025-2026

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 25/04/2025
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Appel maitre et professeur de religion envoi des documents de synthèse temporaire
Mots-clés	Appel aux candidats maitre et professeur de religion envoi des documents de synthèse

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Lhoest Laura	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02 755 55 55 recrutement.enseignement@cfwb. be



Enseignement organisé par WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Modalités d'envoi des documents de synthèse relatifs aux candidatures en qualité de temporaire dans les fonctions de maître et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2025-2026

OBJET : Modalités d'envoi des documents de synthèse du traitement de la candidature en qualité de temporaire dans les fonctions de maître et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les modalités relatives à l'envoi des documents de synthèse du traitement de la candidature en qualité de temporaire dans les fonctions de maître et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2025-2026

Modalités d'envoi

Les documents de synthèses seront envoyés le 25 avril 2025.

Accessibilité du document de synthèse de la candidature

Pour rappel, le document de synthèse est envoyé par mail et accessible concomitamment sur WBE – Recrutement, dans l'onglet « Mes candidatures ». Il convient donc d'y être attentif et de s'assurer de la validité de l'adresse mail renseignée dans « Données personnelles », comme il est par ailleurs exigé lors du processus de candidature. L'adresse mail est utilisée dans le cadre strict de la relation professionnelle qui lie le candidat au pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement, soit l'envoi d'informations concernant la carrière (notifications, alertes, etc.), l'envoi d'informations d'ordre statutaire, à caractère général ou individuel, l'envoi d'informations sur le métier d'enseignant ou sur les métiers constituant la vie dans les établissements WBE, l'envoi d'informations concernant les formations et les évènements organisés par WBE et/ou les organismes associés ou reconnus par WBE (notamment le CAF) ou l'envoi d'informations concernant les actualités de WBE et des établissements relevant de WBE.

Vérification du traitement de la candidature

Le délai de **10 jours ouvrables** permettant au candidat de demander une vérification du traitement de sa candidature courra *de facto* à partir du jour ouvrable qui suit la date d'envoi de la synthèse.

Toute demande de vérification devra être obligatoirement introduite via le lien suivant :

http://www.wbe.be/contact-appel/

Nous attirons votre attention sur le fait que la correction éventuelle, qui peut entraîner des ajustements, soit en faveur soit en défaveur du candidat, ne sera prise en compte pour le classement 2025 que <u>si, et seulement si,</u> la demande de vérification est introduite dans les 10 jours ouvrables à dater du jour ouvrable qui suit la date d'envoi de ce document et validée par le Service Carrière. Passé ce délai, toute réclamation sera analysée pour validation par le Service Carrière, mais n'interviendra plus pour les désignations de l'année scolaire 2025-2026.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Manuel DONY